

Une perspective de changement de pratiques en violence conjugale et familiale

François Lepage
travailleur social, Option, Montréal

Annie Simard
travailleuse sociale, Option, Montréal



OP+ION « Une alternative à la violence conjugale et familiale »

OP+ION « Une alternative à la violence conjugale et familiale »

- **Option**, est un organisme communautaire fondé en 1985
- Offrir des services psychothérapeutiques à des adultes, hommes et femmes qui exercent une ou plusieurs formes de violence envers leur conjointe/conjoint et/ou auprès des autres membres de leur famille
- Regroupe une équipe de psychothérapeutes reconnues pour leur expertise dans le domaine de la violence conjugale et familiale

Les services offerts

- Accueil des demandes d'aide
- Évaluation de la pertinence d'un suivi
- Suivi de groupe, individuel, de couple et de famille
- Service de formation et de supervision
- Plusieurs centaines d'hommes et de femmes sont reçus annuellement
- 6 groupes d'hommes
- 2 groupes de femmes
- 1 groupe jeunes adultes (18-25 ans)

Historique du groupe femmes

- En 1995, le premier groupe offert à des femmes voit le jour à Option
- Les femmes sont référées par des intervenants du réseau-social, judiciaire- déjà en suivi
- Les femmes font elles-mêmes une demande d'aide
- En 1998, entente de partenariat avec le Centre Jeunesse de Montréal concernant la référence de femmes et constitution d'un deuxième groupe

Profil des participantes

- Plus de 50 % des participantes sont sous contrainte judiciaire
- Demandes d'aide antérieures à l'égard de leur violence
- La violence la plus souvent reconnue par les participantes est celle agie vis-à-vis les enfants (mais non exclusivement)
- Présence d'une histoire de victimisation antérieure
- Troubles de comportement à l'adolescence-jeune adulte (alcool-drogue-prostitution-violence)
- Une scène de violence physique qui a déclenché le signal d'alarme

La violence

La définition de la violence

- Partager une même définition
- Importance de repères
- Établir une position éthique
- Orienter le travail de dévoilement

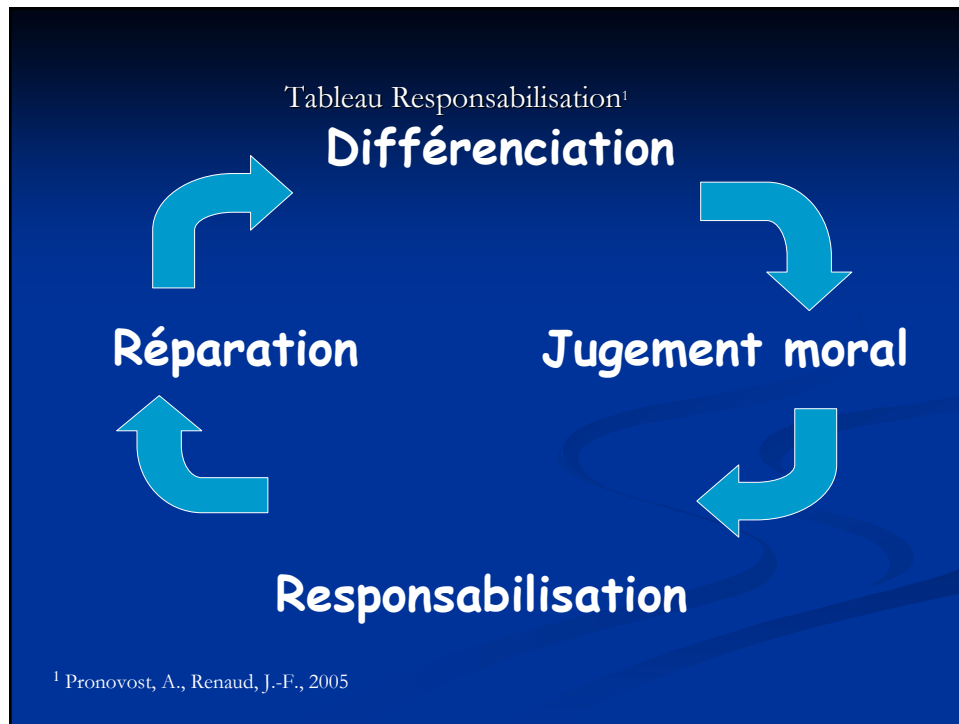
La définition de la violence

- Présupposés à l'intervention:
 - La loi doit être dite
 - Le recours à la violence est un choix individuel
 - Tout adulte est responsable de sa sécurité et de ses conduites d'agression

La définition de la violence¹

- Toute action (geste, parole, comportement, attitude, etc.) dont l'intentionnalité est malveillante (dominer, contrôler, s'en débarrasser, etc.) et porte atteinte, par sa répétition ou sa gravité, à la dignité psychique ou physique d'une personne
- Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour affirmer son pouvoir sur l'autre

¹ Broué, J., et al., Option, 2004, L'accueil-évaluation du conjoint violent



Le processus de responsabilisation¹

- La notion de responsabilisation vs de culpabilisation
- La responsabilisation favorise l'arrêt d'agir
- Renvoie la possibilité de changement comme étant un choix individuel

« La personne violente agit ainsi non pas à cause du comportement ou de l'attitude de l'autre, mais parce que quelque chose en elle réagit à ce que l'autre fait. Sa réaction ne dépend pas du comportement ou de l'attitude de l'autre, mais de ce que ce comportement ou cette attitude l'amène à revivre de l'expérience du passé. »

La Belle, F., « Qui est responsable? », dans Quand l'amour fait mal

¹ Broué, J., et al., 2004, Option, L'accueil-évaluation du conjoint violent

Le dévoilement

- Établir un lien minimal
- Accompagner les participantes dans la reconstitution et le recadrage des passages à l'acte
- Écoute et support dans le dévoilement

Les conditions de changement¹

- Se sentir suffisamment comprise, entendue
- Se sentir suffisamment en sécurité
- Percevoir des avantages à changer (faire le deuil)
- Accepter de vivre un doute au niveau de son système de croyances
- Vivre dans un milieu où la réparation peut s'actualiser
- Vivre suffisamment d'expériences positives

¹ Lepage, F., Simard, A., 2005, Option, cahier de formation

Les conditions de changement¹

- Faire l'apprentissage de l'expression des émotions
- Apprendre à gérer le délai dans l'expression
- Faire l'apprentissage d'une autorité, non abusive, légitime et non aléatoire
- Vivre un modèle de relation à l'intimité autre qu'abusif
- Percevoir les situations conflictuelles qui pourraient faire resurgir les stratégies d'affrontement

¹ Idem.

Processus thérapeutique

- Vérifier la capacité à tolérer la frustration
- Mesurer l'intensité de la rage
- Mesurer l'importance de ses besoins de vengeance
- Mesurer l'ampleur de son désespoir
- Mesurer la capacité de transformer sa culpabilité en gestes réparateurs

Lajoie, G., et al, in Revue canadienne de psychoéducation, 1988, vol. 17, no 2, 147-158

Processus thérapeutique¹

- Mise à l'épreuve de l'autorité du système thérapeutique
- Interactions confrontantes-empathiques de la part des autres participantes
- Présence de malaise et de honte à l'égard les gestes posés, qui peuvent faire écran au processus de responsabilisation
- La victimisation vs les comportements violents
- L'implication et l'appropriation de la demande d'aide

¹ Lepage, F., Simard, A., 2005, Option, cahier de formation

LA DÉFINITION DE LA VIOLENCE¹

- *Le geste violent* est une manifestation impulsive et anecdotique. Quels que soient la forme et le niveau de violence utilisés, l'individu, la victime et l'entourage comprennent qu'il y a eu dépassement de la limite autorisée. Il peut y avoir des effets pour la victime ou pour les témoins, mais ceux-ci peuvent aussi s'estomper avec le temps

¹ Pronovost, A., Renaud, J-F., 2005

LA DÉFINITION DE LA VIOLENCE¹

- *La dynamique de violence* réfère à une suite de gestes violents, à une progression et un effet désiré consciemment ou inconsciemment. Les conséquences pour les victimes et les témoins demeurent présentes même après le geste. Il ne peut y avoir réparation que tant et aussi longtemps que la confiance n'est pas rétablie et que les agirs violents ont cessé

¹ Pronovost, A., Renaud, J-F., 2005

LA DÉFINITION DE LA VIOLENCE¹

- *La relation d'emprise* réfère à une suite importante de manifestations de violence au point où l'agresseur n'a plus besoin de recourir à de nouvelles manifestations pour recréer l'effet chez sa victime. L'effet demeure, même après le départ de l'agresseur, la victimisation est persistante et il y a intériorisation de la violence

¹ Pronovost, a., Renaud, J-F., 2005

Conception et rédaction

François Lepage

Annie Simard

Mise en page et animation

François Lepage

Une perspective de changement de pratiques en violence conjugale et familiale

François Lepage
travailleur social, Option, Montréal

Annie Simard
travailleuse sociale, Option, Montréal